

LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET

Délivré par un jury, le brevet est un **diplôme qui atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège.**

L'obtention du DNB comprend une part de contrôle continu (400 points) et les points obtenus aux épreuves de l'examen terminal (400 points) .

Le contrôle continu est validé avec la maîtrise du socle commun :

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

Ces différentes composantes sont évaluées selon une échelle à 4 niveaux : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise.

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
- 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
- 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

Les épreuves terminales :

- Sont évalués sur 100 points :
 - le français
 - les mathématiques
- Sont évaluées sur 50 points :
 - l'histoire-géographie
 - les sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie)

Attention : Lors de l'épreuve écrite de sciences de la session de 2022 les candidats composeront pour la série générale : en « sciences de la vie et de la Terre » et en « technologie »

- L'épreuve orale est évaluée sur 100 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

L'attribution du diplôme :

Le diplôme national du brevet est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à 400.

Des mentions sont octroyées :

- « **assez bien** » si le total des points est au moins à 480 ;
- « **bien** » si le total est au moins égal à 560
- « **très bien** » si le total est au moins égal à 640.

Les dates:

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats auront lieu les jeudi 30 juin et vendredi 1er juillet 2022 pour la session normale.

La session de remplacement aura lieu **les lundi 12 et mardi 13 septembre 2022** (heure de Paris).

Bonne chance à tous(tes) les candidats(tes)!!!





ÉPREUVE 2

MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 4

SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie
(2 épreuves sur les 3).

1 h | écrit | 50 POINTS



ÉPREUVE 1

FRANÇAIS

Explication de documents et d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 3

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2 h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 5

ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min. | oral individuel | 100 POINTS

ou

25 min. | oral collectif | 100 POINTS